

## COMMUNIQUÉ DE MADAME LE MAIRE

23 septembre 2020

### Néonicotinoïdes : un retour en arrière aux conséquences gravissimes

La préservation de notre cadre de vie est aujourd'hui plus que jamais une priorité. Comme vous l'avez peut-être lu ou entendu, pour lutter contre la jaunisse des betteraves, le gouvernement a récemment cédé à la pression des lobbys en autorisant la réintroduction provisoire des néonicotinoïdes, ces insecticides « tueurs d'abeilles » agissant sur leur système nerveux central. Nous condamnons fermement ce retour en arrière aux conséquences gravissimes, tant pour l'homme que pour la nature.

Finalement interdits par la loi biodiversité de 2016, les néonicotinoïdes contribuent à la disparition chaque année de 30% des colonies d'abeilles en France, alors qu'elle n'était que de 5% avant 1995, date de l'apparition des néonicotinoïdes sur le marché français. Rappelons également qu'une fois épandus ces produits contaminent toutes les plantes se trouvant à proximité et que les matières actives toxiques mettent plusieurs années à se dégrader, comme le démontrent plusieurs études. Or, les pollinisateurs sont des acteurs essentiels de la biodiversité et de notre alimentation. On estime que 80% des plantes à fleurs et 75% des espèces cultivées dépendent de la pollinisation par les insectes.

C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons que désapprouver la décision gouvernementale de permettre l'utilisation de ces produits encore jusqu'à 2023. Des alternatives à ces insecticides existent et ces options sont d'ailleurs déjà mises en œuvre par des milliers d'agriculteurs en France, notamment via le réseau des fermes DEPHY. Outre l'intérêt écologique de ces techniques, elles sont aussi bien moins coûteuses que les produits phytosanitaires, et bien moins nocives pour l'Homme.

Par ailleurs, cette décision s'inscrit dans la démarche de longue date de mettre la préservation de l'environnement et de la santé de ses habitants au cœur de la politique municipale. C'est dans cette optique que deux arrêtés ont été pris en 2019 réglementant l'épandage de pesticides à proximité des habitations, écoles et bâtiments publics.

Loin de jeter l'opprobre sur les agriculteurs.trices, madame le maire a écrit à la ministre de la Transition écologique et solidaire afin que l'État prenne ses responsabilités et s'engage dès à présent pour aider les agriculteurs.trices, notamment financièrement, à la mise en œuvre effective d'alternatives respectueuses de l'environnement, de la faune, de la flore, des sols et de l'eau.

La réintroduction jusqu'à 2023 de cet insecticide pose une fois de plus une question systémique : quel modèle agricole et alimentaire voulons-nous pour l'avenir ? La réponse, qui dépasse largement le cadre de l'agriculture, doit concilier les impératifs économiques, sociaux et environnementaux.

**Charlotte Blandiot-Faride**  
Maire de Mitry-Mory

*Bien à vous,*

